

PROCES - VERBAL 7/2023

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023

A LA SALLE PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	1
Procès-verbal de la séance du 8 novembre 2023	1
1. Communications	2
1.1 Communications du Bureau	2
1.1.1 Représentations et invitations	2
1.1.2 Lettres et pétitions	2
1.1.3 Communications de la Municipalité	3
1.1.4 Motions, postulats et interpellations	3
2. Ordre du jour	3
2.1 Préavis 21-2023 Gestion électronique des documents et numérisation de processus – Crédit demandé CHF 750'000.00	3
2.2 Préavis 22-2023 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2023, 2 ^{ème} série - Crédit demandé CHF 401'800.00	7
2.3 Propositions individuelles	8
2.3.1 Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Gérald Cuche « Abris bus - Gare de Pully » M. Marc Zolliker, Municipal	8
2.3.2 Réponse de la Municipalité au postulat 08 (2021-2026) de M. Guillaume Roy et consorts « Evaluer la durabilité financière communale »	9

2.3.3	Réponse de la Municipalité au postulat 12 (2021-2026) de Mme Pauline Tafelmacher et consorts « Vers un moratoire partiel sur les PPA »	9
2.4	Divers	10
2.4.1	Passerelle Verdaine fermée - Quelles nouvelles ? Mme Evelyne Campiche Ruegg	10

Le Président :

Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous invite à prendre place tout en vous souhaitant une cordiale bienvenue.

Excusés :

Les conseillères et conseillers suivants se sont excusés : Mmes Gabriela Bejan, Valentine Cardis, Céline Felber, Verena Kuonen, Mary Mayenfisch-Tobin, Valentine Torres, MM. Fabien Borel, Yves Currat, Roland du Bois, Nicolas Leuba, Jean Loye, Charles Edouard Marchand, Jean-Marie Marlettaz, Stephan Margelisch, Philippe Stern, Sébastien Wolleb

Arrivée tardive : Mmes Karine Hirsch-Lorenz, Muriel Thalmann, MM. Robin Carnello, Paul Emile Marchand

Vous avez votre boîtier de vote, merci de l'activer, de vous enregistrer, Mme Medana va pouvoir procéder à l'appel.

Le Président :

Nous sommes 76 présents, le quorum est manifestement atteint.

La convocation qui comprenait l'ordre du jour vous a été envoyée le 20 octobre dernier, soit largement dans le délai réglementaire de trois semaines avant la séance.

Le Conseil ayant été convoqué régulièrement, le quorum étant atteint comme je viens de vous le dire, je constate que cette assemblée peut valablement délibérer et je déclare la séance ouverte.

Je vous rappelle votre serment et invoque la bénédiction divine sur nos travaux.

Mes prédécesseurs saluaient toujours les représentants de la presse, j'ai servilement fait la même chose aux dernières séances, mais j'ai l'impression chaque fois que je salue un fantôme, y a-t-il un journaliste dans la salle ? Cela n'a pas l'air d'être le cas, je crois que je vais renoncer définitivement à saluer les journalistes ou alors il faudrait qu'il s'annonce préalablement. Je souhaite la bienvenue aux membres du public que je remercie de l'intérêt qu'ils portent à la vie de notre Commune.

Je salue la Municipalité, qui elle est bien présente, accompagnée des représentants de l'administration communale, qui soutiennent nos débats en coulisse et je remercie aussi dans la foulée les techniciens et les huissiers qui assurent le bon déroulement de notre Conseil.

Le Président :

J'en viens au procès-verbal de la séance du 8 novembre, qui vous a été adressé par mail le vendredi 17 novembre dernier et je remercie Mme Francine Medana, notre secrétaire, pour ce travail de transcription.

Est-ce qu'un membre du Conseil aurait des remarques, des propositions de corrections ou de compléments ? Ce n'est comme d'habitude pas le cas et c'est bien ainsi, il est donc adopté d'office, selon l'art. 62 al. 1 de notre règlement.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Retrait du préavis 20-2023

La Municipalité a décidé de retirer son préavis 20, relatif à la construction de la station d'épuration de Pully, l'ordre du jour sera bien sûr modifié en conséquence.

Le Bureau a trouvé judicieux de maintenir cette séance ce soir, même si l'ordre du jour est peu chargé. Cela permet de ne pas surcharger la séance du 6 décembre consacrée au budget et à d'autres préavis. Mais la raison principale est toute autre, nous pourrions ainsi envisager de manger à une heure raisonnable, le 6 décembre donc, et toute allusion à des faits antérieurs ne serait évidemment que purement fortuite.

Deuxième tour des Elections fédérales pour le Conseil des Etats - 12 novembre 2023

Les résultats des urnes vous sont connus. M. Pierre Yves Maillard avait été élu au premier tour déjà et M. Pascal Broulis, à l'issue de ce deuxième tour. Dans notre Commune, la participation s'est avérée plus faible qu'au premier tour à 41,36% avec 4'456 bulletins rentrés. M. Broulis a obtenu 2'415 voix contre 1'954 à M. Mahaim et il y avait 19 voix éparses. Les résultats sont affichés à l'écran.

Les opérations de dépouillement se sont parfaitement déroulées. Une fois encore je tiens à remercier chaque membre du bureau pour le travail fourni.

1.1.1 REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Je n'ai rien à vous transmettre sous ce point.

1.1.2 LETTRES ET PETITIONS

Nous avons reçu une pétition munie de très nombreuses signatures intitulée « Pour une sécurisation des chemins de l'école à Pully » datée du 17 novembre 2023.

Conformément à l'art. 73 de notre règlement, la pétition sera examinée par le Bureau pour toute suite utile.

Nous avons reçu une lettre de démission M. Philippe Haldy, UP, que je vais vous lire :

« Monsieur le président

Je quitterai la Commune de Pully en date du 1^{er} décembre 2023, raison pour laquelle je suis contraint de vous donner ma démission du Conseil communal.

Les 12 années durant lesquelles j'ai eu le plaisir de siéger au Conseil m'auront laissé un souvenir impérissable, j'y ai découvert le mode de fonctionnement parfois complexe de notre Commune, de même que j'ai pu connaître de très belles personnes, tant dans mon parti que dans les autres formations politiques du Conseil.

Je quitte mon mandat le cœur léger, sachant que l'Union Pulliérane, pour laquelle je me suis fortement impliqué est actuellement en de bonnes mains et je souhaite que mon successeur, y trouve le même plaisir que moi.

Je forme mes meilleurs vœux pour la Commune de Pully et également pour la poursuite de votre présidence, qui me semble s'annoncer sous les meilleurs auspices. »

Philippe Haldy

J'ai reçu ce texte par mail dans le courant dans l'après-midi, je rendrai hommage à M. Haldy lors de la prochaine séance. Mais par souci de transparence, je voulais vous communiquer d'emblée cette lettre de démission.

Le successeur de M. Haldy sera assermenté lors de notre prochaine séance du Conseil, le 6 décembre.

1.1.4 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Vous avez trouvé sur vos tables 1 communication, relative à la hausse des taxes pour l'évacuation et le traitement des eaux usées.

M. le Syndic, est-ce que la Municipalité désire s'exprimer à propos de cette communication ou a-t-elle d'autres communications à nous transmettre ? Ce n'est pas le cas, merci, M. le Syndic.

Je vous rappelle que d'éventuelles remarques ou questions de votre part sur les communications peuvent être faites en fin de séance sous le point « Divers » de notre ordre du jour.

1.1.5 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Nous avons reçu 2 réponses de la Municipalité. :

- 1) Réponse au postulat « Evaluer la durabilité financière communale » de M. Guillaume Roy et consorts
- 2) Réponse au postulat « Vers un moratoire partiel sur les PPA » De Mme Pauline Tafelmacher et consorts

Ces deux réponses seront brièvement évoquées sous au chapitre des « Propositions individuelles ».

2. ORDRE DU JOUR

Nous passons à notre ordre du jour. Le préavis 20-2023 a été retiré, l'ordre du jour est modifié en conséquence. J'imagine que vous adhérez à cette modification. Cela semble être le cas, merci.

2.1 Préavis 21-2023 Gestion électronique des documents et numérisation de processus Crédit demandé CHF 750'000.00

Le Président :

J'invite M. Pierre Zappelli, président de la commission ad hoc, à venir présenter et commenter le rapport de ladite commission.

M. Pierre ZAPPELLI :

La mode est aux commentaires brefs pour les rapports des commissions ad hoc, je ne vais pas modifier cette tendance. Vous avez, je suppose, lu le préavis et également lu, le rapport de la commission ad hoc.

Je précise que la Commission des finances a approuvé ce préavis par 12 voix contre une abstention. Quant à la commission, elle a approuvé le préavis à l'unanimité. Vous avez pu lire dans le rapport un certain nombre de précisions, puisque nous nous sommes penchés un peu sur les causes du litige qui est apparu entre l'intégrateur et la Municipalité. J'ai donné dans ce rapport de la commission quelques informations supplémentaires, que je préciserai si vous en exprimez le désir, simplement pour préciser la situation actuelle de la Commune vis-à-vis de cet intégrateur, à qui elle réclame, non pas un remboursement d'un montant payé, mais une demande de dommages et intérêts en vertu de l'inexécution ou l'exécution imparfaite de ce contrat. Je n'ai pas d'autres commentaires à faire. Vous avez dans mon rapport les petits commentaires supplémentaires par rapport au préavis qui est déjà bien détaillé et je répondrai aux questions, s'il y en a. Je vous remercie.

Le Président :

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis en vous demandant de limiter vos interventions comme d'habitude exclusivement sur l'entrée en matière. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Cela ne paraît pas être le cas. La discussion est close. Nous passons au vote sur l'entrée en matière. Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange.

Avis contraire ? Abstention ?

C'est donc à l'unanimité que vous avez accepté l'entrée en matière.

Nous pouvons à présent passer au traitement de cet objet sur le fond, j'ouvre la discussion sur ce préavis 21-2023 et ses conclusions. La parole est-elle demandée ?

Mme Lena YERSIN demande la parole :

Tout d'abord, j'aimerais déclarer que je soutiens ce préavis. Et deuxième chose, je voulais poser 2 questions à notre Municipalité, mais je demande aussi à notre Municipalité de m'excuser, car je n'ai pas eu le temps de vous envoyer les 2 questions plus tôt.

Première question :

Avec de plus en plus de documents traités numériquement, je m'étonne de ne trouver aucune mention de sécurité informatique. Ni le préavis 23-2015, qui instaurait la Gestion Électronique des Documents, ni le préavis qui nous occupe aujourd'hui n'abordent ce problème. La Confédération a publié, à l'intention des communes, un guide intitulé : Prévenir les cybercrimes. Ce document comporte une liste de mesures à mettre en place pour faire face au risque de piratage informatique.

Est-ce que la Municipalité a suivi les recommandations de ce guide ? Ou est-ce qu'il faut craindre que tous nos documents informatiques se retrouvent un jour ou l'autre sur le Dark Web ?

Deuxième question :

Pour les autorisations de construire, le préavis 21-2023 indique que les dossiers d'enquête sont désormais consultables en ligne. Pourtant, dans les avis d'enquête publiés dans la Feuille des avis officiels ou dans 24heures, on lit la phrase : « Consultation du dossier uniquement sur rendez-vous ». D'autres communes indiquent, dans leurs annonces, l'adresse internet qui permet d'accéder au dossier. Comme ces adresses ne sont pas très faciles à recopier, il y a aussi des communes qui impriment un QR code. Il suffit de scanner ce code pour accéder au dossier d'enquête. Peut-on suggérer que Pully procède de la même manière, conformément au programme de législature qui dit vouloir répondre aux demandes des citoyens par les services en ligne ? Merci beaucoup.

Le Président :

Avant de donner la parole à la Municipalité, est-ce qu'il y a d'autres questions dans la salle ?

M. Jérôme GAUDIN demande la parole :

Je m'excuse aussi de ne pas avoir envoyé ma question au préalable, mais j'avoue qu'elle m'est apparue dans le courant de l'après-midi, j'ai donc été un peu pris de cours. On n'a pas le nombre de licences qui est illimité et on nous dit que le nombre de licences auxquelles on a droit est aujourd'hui suffisant. Que se passera-t-il s'il devait s'avérer que ce nombre dans les années à venir serait insuffisant ? J'espère que ma question est suffisamment claire.

M. Philippe SLAMA demande la parole :

On pose toutes les questions sur le préavis maintenant sur le fond, on est d'accord ? Je n'ai pas trouvé cette information dans le préavis et à première vue cela a été discuté intensément lors de la commission, ma question est la suivante : vu qu'on numérise on devrait logiquement avoir des gains de productivité, des gains d'automatisation et potentiellement moins de personnel, ou, une optimisation du travail du personnel, est-ce que ceci a été discuté, est-ce que c'est possible d'avoir une projection de la potentielle productivité qui est amenée au sein de l'administration grâce à cet investissement ?

Le Président :

La parole est-elle encore demandée ? Cela ne semble pas être le cas. La Municipalité va peut-être pouvoir répondre à ces questions ? La question de Mme Yersin portait sur la sécurité informatique et les autorisations de construire, celle de M. Gaudin faisait référence au nombre de licences, si elles devenaient insuffisantes, que se passerait-il, et pour M. Slama est-ce que cela peut générer moins de personnel, quelle est la projection à cet égard. Voilà, j'ai brièvement résumé. Qui veut répondre du côté de la Municipalité ?

M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :

Evidemment que la question de la cybersécurité est au centre des préoccupations de nos ingénieurs des systèmes d'information depuis pas mal de temps et on s'efforce de suivre toutes les recommandations en la matière. La ville du Pully a du reste adhéré, comme d'autres communes vaudoises, à une sorte de convention avec le Canton pour échanger sur les problèmes de cybersécurité, pour échanger aussi, c'est important, s'il y a une attaque quelque part pour en tirer toutes les conséquences utiles et dans cette convention, il y a également la mise à disposition commune d'experts en sécurité, partagée entre le Canton et les différentes communes vaudoises. C'est donc un sujet qui est suivi avec beaucoup d'attention par nos ingénieurs, qui du reste a vraisemblablement aussi amené une augmentation des coûts de nos infrastructures pour être toujours plus performants dans le domaine de la sécurité. Cela c'est en général pour notre infrastructure, maintenant en particulier sur la solution gestion électronique du document, on n'en parle pas tellement dans le préavis, mais dans l'appel d'offres public qui a été lancé pour choisir la solution qu'on a aujourd'hui, on a reçu 9 offres, qui ont fait l'objet d'évaluations très complètes, on a été accompagnés par un consultant et expert de ces domaines, pour à la fois rédiger le cahier des charges de l'appel d'offres et pour analyser les offres. Tout ce travail a été fait de manière extrêmement judicieuse et l'entreprise avec laquelle on a aujourd'hui des difficultés, est ressortie largement première dans tout ce processus d'évaluation et pas seulement à cause de la question du prix et cette question du prix des licences, puisque le critère du prix pesait pour 40% dans les critères d'appréciation des offres. Cette entreprise était première dans toutes les évaluations pendant tout le processus

d'évaluation. Et en fait, la collaboration avec cette entreprise a été excellente pendant 5 ans, de 2016 à 2021, visiblement cette entreprise a connu des problèmes à partir de cette date.

Pour en revenir à la sécurité, ce que je veux dire c'est que la solution choisie n'a pas été choisie uniquement sur la question du prix, mais sur beaucoup d'autres critères, les questions de fonctionnalité et notamment, la question de la sécurité, parce que c'est une application, une solution qui est utilisée notamment par l'armée française, qui impose des critères de sécurité extrêmement sévères et qui, par conséquent s'appliquent à tous les utilisateurs de cette solution et à nous aussi. Ces critères de sécurité sont vérifiés chaque année. On se dit que ces critères extrêmement sévères en en termes de sécurité de l'application, vérifiés, imposés par l'armée française, mais aussi par des grosses entreprises privées, le gouvernement français, la banque de France, ce sont des critères suffisamment rassurants et qui ont rassurés en termes de sécurité, de cette solution que nous avons acquise pour Pully. Voilà, j'espère que j'ai pu répondre sur ces aspects sécurité.

Sur l'aspect du nombre de licences, c'est vrai que l'entreprise qui représentait cette solution en Suisse a vendu pour CHF 60'000.00 environ un nombre de licences illimité. Comme c'était proposé, cela nous paraissait intéressant de l'accepter. Quand il a fallu réadapter le nombre de licences, on a échangé avec la société française qui vend la solution, qui nous a dit, qu'au fond, par rapport à notre utilisation, le coût de ces licences illimité était disproportionné. C'est ces 425'000.00 euros dont il a été question en commission, qui est un montant du dommage théorique, c'est au fond ce que l'entreprise devrait mettre sur la table pour nous mettre en place ce qu'elle nous a vendu pour CHF 60'000.00. Mais, en fait, la Commune de Pully n'a jamais payé cette somme et le fournisseur nous a dit que 425'000.00 euros, c'est beaucoup trop cher pour une licence de site et disproportionné par rapport à nos besoins, c'est comme ça qu'on est arrivés à ce chiffre de 250, qui paraît largement suffisant pour nos besoins.

Maintenant, par rapport à votre question, même s'il ne semble pas qu'on va vers une croissance exponentielle du nombre d'utilisateurs, ce qui voudrait dire aussi du nombre de collaborateurs de la Commune, c'est toujours possible d'acheter des licences supplémentaires, si c'était nécessaire. Mais, honnêtement, on ne voit pas cette perspective même à moyen ou à long terme.

Et pour la question de productivité, c'est une question qui a été abordée en commission, on n'a pas chiffré un gain de productivité, avec une perspective de baisse du personnel à l'horizon d'une année, deux ans ou cinq ans. C'est surtout une augmentation de l'efficacité dans le traitement d'un certain nombre de demandes de processus et de données, qui permet d'avoir un accès facilité à un certain nombre de données, mais qu'on ne peut pas chiffrer en termes de gain au niveau du personnel. Et, mon collègue va répondre, en principe, sur la question des publications de mises à l'enquête.

M. Lucas GIRARDET, Municipal, demande la parole :

Effectivement, je pense que les annonces dans la FAO et le 24heures, qui imposent une prise de rendez-vous sont un reliquat de la période Covid pendant laquelle les bureaux étaient fermés et où effectivement il fallait prendre rendez-vous pour accéder aux dossiers, ce qui n'est évidemment plus le cas, cette mention pourra être évidemment corrigée rapidement. Quant à savoir si on mettrait un QR code, c'est une autre question, mais les dossiers sont assez facilement accessibles depuis l'adresse Pully.ch standard, les URL ne sont pas très compliquées à partir de la page d'accueil du site.

Le Président :

La discussion continue, est-ce que quelqu'un souhaiterait encore intervenir ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Nous allons donc passer au vote sur les conclusions du préavis 21-2023, que je vous relis :
Le Conseil communal de Pully
décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 750'000.00 TTC, destiné à couvrir les coûts de ce projet conformément au chapitre 6 du préavis, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense, déduction faite des participations de nos partenaires, par annuités égales sur 5 ans au maximum.

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : 69 oui, 3 non, 5 abstentions.

Le préavis 21-2023 est donc adopté.

**2.2 Préavis 22-2023 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2023
2^{ème} série - Crédit demandé CHF 401.800.00**

Le Président :

J'invite, Mme Anne Schranz, rapportrice pour la Commission des finances, à venir présenter et commenter le rapport de la commission.

Mme Anne SCHRANZ :

Comme les feuilles mortes, la seconde série de crédits supplémentaires s'envole chaque automne. Cette année vous avez sous les yeux une demande qu'on peut qualifier de classique, à savoir : le remplacement de maladie de longue durée, des tuyaux bouchés, quelques dépenses scolaires et le déficit programmé du centre sportif de Malley. La Commission des finances vous encourage donc à accepter les conclusions de son rapport, qui sont les mêmes que celles du préavis. Merci d'avance.

Le Président :

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis, en demandant de limiter vos interventions comme d'habitude exclusivement aux questions d'entrée en matière.

Est-ce que la parole est demandée ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

Je passe au vote, je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

Vous venez d'approuver l'entrée en matière à l'unanimité.

J'ouvre maintenant la discussion sur le fond du préavis. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Je clos la discussion.

Nous passons au vote sur les conclusions du préavis 22-2023. Je vous les relis :

Le Conseil communal de Pully
décide

1. d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2023, 2ème série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 401'800.00

Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Résultat du vote : 74 oui, 0 non, 4 abstentions.

Le préavis 22-203 est adopté.

2.3 Propositions individuelles

2.3.1 Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Gérald Cuche « Abris bus - Gare de Pully »

Le Président :

Je me tourne vers la Municipalité, est-elle en mesure de répondre à l'interpellation de M. Gérald Cuche « Abris bus - Gare de Pully » ?

M. Marc ZOLLIKER, Municipal, demande la parole :

Lors notre séance du 2 novembre, M. le Conseiller communal Gérald Cuche a interpellé la Municipalité au sujet du confort des arrêts de bus de la gare.

Je peux répondre à cette interpellation comme suit :

La thématique de la mobilité est un sujet d'actualité et plusieurs projets d'amélioration des infrastructures de mobilité sont à l'étude à proximité de la place de la Gare et de la Coop. Je reprends dans l'ordre les questions que posaient M. Cuche :

1) Est-il prévu de construire des abribus et d'augmenter le nombre de places assises aux arrêts de la ligne 48 à côté de la Coop et ligne 47 en face de la Coop ?

L'arrêt des lignes 47 et 48 sur l'av. du Tirage, à côté de la Coop, est aujourd'hui équipé d'un totem et de deux assises. Il est vrai qu'aux heures de forte affluence, les piétons longeant l'avenue se heurtent aux passagers en attente et empruntent parfois la route sur un court tronçon pour les contourner. La suggestion de revoir l'aménagement de cet arrêt est ainsi tout à fait pertinente. A court terme, en réponse à cette interpellation, quelques assises supplémentaires seront posées, qui amélioreront le confort des usagers.

Dans le cadre du projet de réaménagement de l'av. de Lavaux, actuellement en phase d'autorisation de construire, qui comprend également un tronçon sur l'av. du Tirage, le quai de cet arrêt sera mis en conformité avec la loi fédérale sur l'élimination des inégalités envers les personnes handicapées, la LHand. La question de l'installation d'un couvert sera également réévaluée à cette occasion.

En ce qui concerne l'arrêt des lignes 47, 8 et 25 sur le trottoir sud de l'av. C. F. Ramuz, en face de la Coop, les comptages effectués par les tl montrent qu'il sert principalement au débarquement des passagers et que sa fréquentation ne remplit pas les conditions usuelles pour justifier qu'il soit équipé d'un abri.

La Municipalité profite de rappeler qu'elle a récemment équipé l'extrémité est de l'av. C. F. Ramuz d'un nouvel abri, pour le terminus de la ligne 25, à la hauteur du parking de la Coop. Ce n'est malheureusement qu'en 2021, au terme de 4 ans de négociations avec le propriétaire du terrain, donc la Coop, que cet abri avait pu être aménagé.

2. Est-il prévu d'élargir les trottoirs pour permettre une meilleure cohabitation entre les personnes qui attendent un bus et celles qui transitent ?

Si aucun projet d'élargissement du trottoir ouest de l'av. du Tirage n'est actuellement à l'étude, il est en revanche prévu d'ajouter un nouveau trottoir à l'est de cet axe, comme

vous le savez et cette modification est prévue dans le cadre du projet de réaménagement de l'av. de Lavaux, que j'ai cité tout à l'heure, qui comprend également l'av. du Tirage et qui permettra de mieux distribuer les flux de piétons.

Le trottoir de l'arrêt des lignes 47, 8 et 25 en face de la Coop, sur le côté sud de l'av. C. F. Ramuz, est certainement le plus problématique. Les piétons qui croisent l'important flux de passagers sortant des bus 8 et du 25 aux heures de pointe sont parfois obligés d'emprunter la chaussée pour avancer. La Municipalité va étudier la possibilité à court terme d'élargir ponctuellement le trottoir sur la zone herbeuse qui jouxte ce trottoir au sud, entre les trottoirs et le bâtiment.

La Municipalité profite également de cette réponse pour indiquer au Conseil communal qu'un nombre très important d'arrêts de bus à Pully ne sont pas conformes à la LHand. Vous savez que nous avons à Pully, près de 80 arrêts de transport public, ce n'est pas rien et un crédit d'environ 3 millions de francs sera demandé à votre Conseil au cours des prochaines années, progressivement, afin de financer les travaux nécessaires à leur mise en conformité. Ces travaux seront également l'occasion d'améliorer le confort de certains arrêts, en les équipant d'abris ou en y élargissant les trottoirs. Je vous remercie pour votre attention.

Le Président :

Je me tourne vers M. Cuche, pour lui demander s'il est satisfait de la réponse ? Il est satisfait, parfait. Merci.

**2.3.2 Réponse de la Municipalité au postulat 08 (21-26) de M. Guillaume Roy et consorts
« Evaluer la durabilité financière communale »**

Le Président :

Je me tourne vers M. Guillaume Roy, pour lui demander s'il est satisfait de la réponse de la Municipalité ?

M. Guillaume Roy :

Oui, effectivement, mes copostulants et moi-même avons pris bonne note et pris acte de la réponse en remerciant la Municipalité, il y a un vrai travail de réflexion qui a été fait et c'est une réponse de qualité, nous vous remercions.

**2.3.3 Réponse de la Municipalité au postulat 12 (21-26) de Mme Pauline Tafelmacher
et consorts « Vers un moratoire partiel sur les PPA »**

Le Président :

Là aussi, je me tourne vers Mme Pauline Tafelmacher pour lui demander si elle est satisfaite de la réponse de la Municipalité ?

Mme Pauline TAFELMACHER :

Oui et comme mon prédécesseur, j'ai envie de dire que je remercie la Municipalité pour le travail qui a été fait, je trouve également qu'on voit que les choses ont été bien pondérées et on nous a présenté tous les objets qui sont dans le pipeline, je trouve cela non seulement intéressant mais en plus c'est un document qu'on peut garder pour avoir une vision d'ensemble de ce qui se passe dans notre Commune, merci beaucoup et je suis donc très satisfaite.

M. Frédéric BRÜNDLER demande la parole :

En ma qualité de cosignataire du postulat de Mme Pauline Tafelmacher et consorts demandant donc le moratoire partiel sur les PPA, je tiens ici à adresser quelques éléments verbaux optimistes, en complément des propos de la postulante.

En effet, la réponse formulée par notre Municipalité au sujet de ce postulat a le mérite de sa consistance et de sa clarté. L'état des lieux des projets et leur finalité y sont clairement mentionnés, de même que l'orientation prise par la Municipalité en matière de priorisation des projets, ce qui est à saluer. Avec un bilan total de 6 projets qui ont été repriorisés : ce qui nous conduit à la mise en suspension de 4 PA et à l'abandon de 2 autres.

En revanche, un regard attentif devra être porté sur les PA qui restent en lice, en particulier sur les aspects qualitatifs, intégratifs et sur leur capacité à apporter du positif à notre cité, je pense ici en particulier à leur intégration urbaine dans notre territoire qui est déjà densément bâti. Mais chaque chose en son temps, cela donnera très certainement lieu à d'intenses débats dans les commissions et au sein de notre Conseil, qui j'en suis sûr veillera au grain sur les questions qui lui sont chères.

Je profite de ma prise de parole, pour remercier les conseillères et conseillers communaux de tous bords qui se sont fédérés ici et qui ont uni leurs forces, au-delà de leurs différences, pour un résultat concret en faveur de notre population et qui témoigne que dans la diversité des orientations politiques, un consensus profitable à la collectivité peut émerger, du win-win diraient certains dans les dédales du Capitole ou, plus près de chez nous, dans la salle des pas perdus. Merci également à la Municipalité et à son administration pour son travail et sa capacité de remise en question sur cet épineux dossier de l'urbanisme.

Ne perdons pas l'espoir un jour, de retirer complètement l'épine du dit-sujet, mais il y a encore un petit peu de chemin à parcourir pour y parvenir, ainsi que du travail à abattre pour les deux pouvoirs présents ici ce soir. Merci pour votre attention.

2.4 Divers

Le Président :

Nous arrivons au dernier point de l'ordre du jour. A qui puis-je passer la parole ?

2.4.1 Passerelle Verdaine fermée - Quelles nouvelles ?

Mme Evelyne CAMPICHE RUEGG :

J'ai adressé cette question par écrit à la DTSI lundi soir.

La passerelle Verdaine est à nouveau fermée sans nouvelles informations depuis juin dernier, aussi je voulais poser la question, à savoir si on a des informations sur la suite, si vous avez prévu de faire des travaux, etc ? Merci d'avance.

Le Président :

Qui veut répondre à Mme Campiche ?

M. Marc ZOLLIKER, demande la parole :

Je tiens tout d'abord à remercier Mme la Conseillère Campiche Ruegg de m'avoir transmis sa question au préalable, comme elle vient de le dire et je peux y donner la réponse suivante :

C'est vrai et vous le savez, vous en avez été informés, en raison de son état général, la passerelle Verdaine, située au centre de Pully, a fait l'objet, ces dernières années, d'un suivi régulier par un bureau d'ingénieurs spécialisé.

Les constats faits lors des examens de ce bureau ont conduit tout d'abord aux travaux de renforcement de l'ouvrage, qui ont été réalisés en avril dernier. A la suite ou en cours de ces travaux, de nouveaux défauts sont apparus sur cette structure. En effet, le percement d'un profilé métallique, lors de cette opération, a montré que ce dernier était rempli d'eau. Ainsi, l'ampleur de la corrosion, à l'intérieur des profilés, ne peut être parfaitement évaluée sur l'ensemble de la structure. Après analyse de la situation et pour des raisons de sécurité bien entendu, la décision de fermer à nouveau cette passerelle a malheureusement dû être prise au début du mois de juin. Il est maintenant absolument nécessaire de connaître de façon exacte l'état des soudures et des épaisseurs résiduelles des profilés pour être en mesure si possible de réouvrir l'ouvrage et de garantir bien sûr le passage des piétons en toute sécurité. Des investigations complémentaires ont ainsi été effectuées dans la nuit du 6 au 7 novembre dernier, c'est tout récent, et ces investigations sont en cours d'analyse par le bureau d'ingénieurs. Dès que les résultats de ces investigations seront connus, une information sera publiée sur le site internet de la Ville de Pully et si on les a d'ici au 6 décembre, je pourrai vous les communiquer ici également. De toute façon, cette communication devrait pouvoir être faite au plus tard dans le courant du mois de décembre.

Ce passage, permettant de franchir les voies CFF à l'Est de la gare de Pully, est jugé important par la Municipalité du point de vue de la mobilité piétonne au centre-ville. Ainsi, le projet de remplacement de l'ouvrage, et cela vous l'avez eu aussi sous les yeux, vous l'avez voté dans un préavis sur l'entretien des ouvrages d'art, le projet de remplacement de l'ouvrage dans l'emprise de la passerelle existante, est d'ores et déjà en cours d'étude. Les travaux sont, à l'heure actuelle, estimés à environ CHF 1,8 millions, et un crédit d'ouvrage devrait être demandé à votre Conseil durant l'année 2025.

Voilà, j'espère avoir répondu à votre question et de pouvoir bientôt vous communiquer la bonne nouvelle de la réouverture de la passerelle Verdaine.

Le Président :

Mme Campiche Ruegg semble satisfaite de la réponse. Merci.

Il ne semble plus y avoir d'autres interventions sous ce point des « Divers ».

J'aimerais relever ici que M. Patrick du Bois m'a « challengé », comme on dit en mauvais français, pour arriver à faire en sorte que la séance dure moins d'une heure, on y est arrivés, je crois que c'est un record, record de brièveté et ce n'est pas grâce à moi, mais grâce à vous tous.

(Applaudissements).

Je clos la séance, il est 20h45 je vous remercie de votre engagement, je vous souhaite une bonne fin de soirée et je vous donne rendez-vous le 6 décembre. Bon retour chez vous.

Le Président :

La secrétaire :

Olivier Burnet

Francine Medana